



## Conférence sociale

### Les revendications de la CFDT

Le 7 septembre dernier, le Président de la République a annoncé l'organisation d'une conférence sociale. Agir sur les bas salaires, c'est agir pour une meilleure reconnaissance des compétences, pour des perspectives d'évolution de carrière, pour l'égalité salariale dans les fonctions publiques et le secteur privé (59% des salariés au Smic sont des femmes). La CFDT participera à cette conférence. Elle y portera ses revendications pour que les travailleurs et les travailleuses puissent vivre dignement de leur travail.

#### Réussir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

La CFDT demande depuis de nombreuses années de revoir l'index égalité professionnelle, mais également de lutter contre l'ensemble des facteurs d'inégalité qui pénalise les femmes et leurs carrières professionnelles.

- **refondre l'index égalité professionnelle pour le rendre plus efficace.**  
Nous réclamons, entre autres, la révision des modes de calcul de l'indicateur 1 de l'index (écarts de rémunération), son extension à toutes les entreprises y compris les moins de 50 salariés, l'ajout d'un critère sur les 10% des salaires les plus bas en entreprises, l'effectivité de l'obligation de résultat avec l'application des sanctions prévues.
- **transposer la directive européenne « pay transparency »** dans la loi française, en ouvrant des discussions préalables avec les partenaires sociaux.
- **mettre en application l'ANI sur le partage de la valeur** concernant la mixité des métiers. Le principal facteur d'inégalité salariale entre les femmes et les hommes découle de la ségrégation professionnelle. Les compétences des métiers majoritairement féminins ne sont pas valorisées (exemple des métiers du *care*, de la propreté, de l'accueil).
- **travailler sur le partage de la parentalité**, l'écart de salaires entre les femmes et les hommes augmentant à chaque enfant, l'écart (en EQPT) est de 7,3% sans enfant et de 30,9% pour 3 enfants et plus. La parentalité affecte principalement la carrière des femmes.



## Améliorer la rémunération des salariés en contrats courts et lutter contre l'utilisation abusive de ces contrats

Pour les salariés en contrats courts, la CFDT revendique à la fois une **amélioration de leur rémunération et de leur durée d'emploi**. Ils subissent pour nombre d'entre eux des bas salaires, évoluant faiblement, mais aussi des durées d'emploi courtes qui limitent fortement leur revenu salarial annuel.

- **Généraliser la prime de précarité à tous les contrats précaires**, en particulier les contrats saisonniers et les CDD d'usage
- **Revaloriser la garantie minimale mensuelle de rémunération des CDI intérimaires**, entre deux missions, en la basant sur l'ancien salaire
- **Créer un véritable socle de protection sociale pour améliorer la situation des travailleurs saisonniers** : au-delà de la prime de précarité obligatoire, garantir également la réembauche d'une saison à l'autre (*mutuelle, prévoyance, accès facilité au logement ...*)
- **Instaurer une cotisation assurance chômage dégressive**, incitative à l'allongement de la durée dans l'emploi.
- **Restreindre les conditions légales de recours au CDD d'usage**, appliquer un contrôle beaucoup plus strict pour limiter les abus favorisés par leur très grande facilité d'utilisation.

## Conditionner les exonérations de cotisations sociales et les aides publiques pour dynamiser les négociations

Il s'agit de la **conditionnalité des exonérations de cotisations sociales**, lorsque les branches ont durablement des minima inférieurs au Smic ou lorsqu'elles ne revoient pas, a minima tous les 5 ans, leurs systèmes de classification (ces deux points sont une obligation légale). L'objectif est d'encourager la négociation salariale de branche. Par ailleurs, la CFDT considère le Smic comme un salaire de recrutement des salariés non qualifiés. **Ils n'ont pas vocation à rester au Smic durablement**. C'est pourquoi la CFDT revendique aussi la suspension automatique des exonérations de cotisations sociales si les salariés sont maintenus au niveau du Smic au-delà de deux ans, afin que les travailleuses et travailleurs aient de réelles perspectives d'évolution de carrière.

**La CFDT souhaite également conditionner aux avis conformes des CSE, les aides publiques versées aux entreprises**. Il s'agit d'avoir un avis favorable du Comité Social et Economique lorsqu'une entreprise bénéficie d'aides publiques, afin de permettre un droit de regard des travailleurs sur le bon usage de l'argent public. Pour la CFDT, cela permettra d'encourager les **bonnes pratiques sociales et environnementales** de l'entreprise.



## Ouvrir un chantier sur les rémunérations et les carrières dans les trois fonctions publiques

2024 ne peut pas être une année blanche pour les agents. Le tassement des grilles indiciaires et des rémunérations qui en découlent, entraîne une **érosion du pouvoir d'achat, des difficultés managériales et un sentiment de non-reconnaissance** au sein des fonctions publiques. Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le point d'indice pour les agents du public a été augmenté de 1,5 %, loin de compenser l'inflation. Pour la CFDT, les contractuels doivent être également augmentés de 1,5 %. La CFDT demande au gouvernement d'ouvrir rapidement la négociation « **accès, parcours, rémunérations** » pour améliorer les carrières et les perspectives de tous les agents publics, fonctionnaires ou contractuels.

## Respecter les engagements pris dans le cadre de l'ANI partage de la valeur

L'ANI partage de la valeur du 10 février 2023 porte un certain nombre d'engagements pour le partage de la valeur notamment au sein des petites et moyennes entreprises :

- **Réviser les grilles de classification avant le 31 décembre 2023** pour les branches qui ne l'ont pas fait depuis plus de cinq ans
- **Prendre en compte l'objectif d'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes et de mixité des emplois avant le 31 décembre 2023. La CFDT rappelle que travailler sur la mixité des métiers c'est travailler l'égalité des rémunérations
- **Négocier les accords de participation dans les branches et les entreprises** : les branches doivent, avant le 30 juin 2024, négocier des accords pour la mise en place de la participation dans les entreprises de moins de 50 salariés.
- **Mettre en place les mesures de partage de la valeur** pour les entreprises de 11 à 50 salariés qui font des bénéfices depuis 3 ans consécutifs, ou encore dans les entreprises de plus de 50 salariés pour le traitement des bénéfices exceptionnels.



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## **Créer une Commission des bas salaires, en remplacement du groupe d'experts sur le smic**

**Cette commission « bas salaires »**, qui doit inclure les partenaires sociaux, pourra documenter en continu **les causes et les remèdes au développement de la précarité salariale** en France, au-delà de la seule évolution du Smic, pour les entreprises du privé et la fonction publique.

En se positionnant comme un **observatoire des bas salaires**, cette commission élargira le champ de la réflexion au-delà des seules conséquences macro-économiques de l'évolution du salaire minimum légal : connaissance des salariés au Smic ou à son voisinage, ainsi que des salaires réels, reconnaissance des métiers, partage des gains de productivité, répartition de la richesse sur l'ensemble d'une filière, blocages de la négociation collective dans certaines branches, temps partiel subis, etc.

La commission bas salaire remettra chaque année un **rapport avec des recommandations** au gouvernement sur l'évolution du salaire minimum et des recommandations aux partenaires sociaux pour une meilleure dynamique de leurs négociations dans les branches en difficulté.



**Monsieur Emmanuel Macron**  
**Président de la République**

Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Paris, le 12 septembre 2023

Monsieur le Président,

Le 7 septembre dernier, dans une lettre aux responsables des partis politiques, vous annoncez l'organisation d'une « Conférence sociale relative à la question des branches où la rémunération est inférieure au salaire minimum et sur l'évolution des salaires et des revenus ». Nous saluons cette initiative.

Depuis longtemps, la CFDT alerte sur la principale préoccupation des travailleurs et des travailleuses : le pouvoir d'achat et le versement de salaires qui permettent de vivre, en France, dignement de son travail.

Nos premières interpellations se sont adressées aux employeurs. Il n'est pas normal que des branches professionnelles affichent depuis plusieurs mois des salaires minima inférieurs au Smic. L'Etat employeur est également concerné. Il n'est pas normal que les agents des fonctions publiques voient leurs rémunérations érodées par l'absence de revalorisations sensibles depuis des années.

Ces situations sont le reflet des difficultés du dialogue social dans certains secteurs d'activité. Cela impacte directement les salariés soumis aux règles minimales de la convention collective, toutes celles et ceux qui n'ont pas la chance d'avoir une représentation du personnel au plus près de leur collectif de travail. Le Smic, salaire d'entrée dans la vie active, devient pour beaucoup de femmes et d'hommes un plancher collant auquel ils n'échappent pas malgré les changements d'échelons, témoignant de leur engagement professionnel. Et lorsque le Smic évolue, c'est le tassement des grilles qui les rattrape et ne leur offre aucune perspective d'évolution salariale. Ce constat est partagé par les agents de la fonction publique.

Le ressentiment, ou le découragement des travailleurs, est mortifère pour des secteurs entiers qui disent souffrir d'un manque d'attractivité. Les inégalités criantes d'un secteur à l'autre renforcent ces mécaniques. Ces constats, il est urgent que nous les partageons pour construire des réponses pertinentes.

Les partenaires sociaux ont pris des engagements dans l'accord national interprofessionnel sur le partage de la valeur signé en février dernier, en cours de transposition dans la loi. Il s'agit désormais de les respecter et d'employer les moyens de les faire respecter.

En effet, si la question salariale concerne avant tout les employeurs, l'Etat n'est pas impuissant pour autant. La CFDT demande par exemple qu'en l'absence de conformité des branches à la loi -qu'il s'agisse des salaires minima ou de la révision des systèmes de classification-, l'Etat puisse procéder à la suspension des exonérations de cotisations sociales. Ce type de mesures doit être débattu.

Nous demandons également que soient mis à l'ordre du jour de la conférence sociale, les moyens d'atteindre enfin une égalité salariale entre les femmes et les hommes, la diminution des temps partiels subis par trop de travailleurs et de travailleuses.

Et parce que le travail continuera d'évoluer, la CFDT propose également que soit débattue la création d'une commission des bas salaires, en remplacement du groupe des experts sur le Smic, pour traiter durablement ces questions.

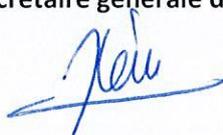
L'Etat a entre ses mains un autre levier important pour agir sur la politique salariale du pays. En tant qu'employeur, il doit lancer un chantier structurel important sur les rémunérations et les carrières dans les trois versants de la fonction publique pour rendre le système plus lisible et offrir des perspectives aux agents et aux contractuels.

La conférence sociale, en réunissant autour d'une même table les organisations syndicales, les représentants du patronat et l'Etat, doit être à la hauteur de ces attentes. Les travailleurs et les travailleuses ont exprimé le besoin de reconnaissance et l'exigence d'un meilleur partage de la richesse produite.

C'est dans cet esprit que la CFDT pourra s'engager dans la conférence sociale que la Première ministre et le ministre du Travail convoqueront prochainement à votre demande. En étant combative et responsable. Combative pour répondre aux fortes attentes des travailleurs et des travailleuses. Responsable pour aboutir rapidement à des résultats concrets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

**Marylise Léon**  
Secrétaire générale de la CFDT



Paris le

**Objet** : Ouverture de négociations sur la révision des classifications et lancement des travaux sur la mixité des métiers

Madame, Monsieur,

Conformément aux engagements pris par les organisations syndicales d'employeurs dans l'accord national interprofessionnel sur le partage de la valeur au sein de l'entreprise du 10 février 2023, et conformément aux articles L.2241-1 et L.2241-15 du Code du travail, nous demandons officiellement par la présente l'ouverture de discussions paritaires autour de la révision du système de classification, ainsi que le lancement de travaux sur la mixité des métiers.

En effet, pour la CFDT, il est impératif de remettre à plat les systèmes de classification qui sont essentiels pour donner du sens aux systèmes salariaux dans les branches mais aussi dans les entreprises, qui prennent en compte la contribution de la mise à disposition des compétences des travailleurs et des travailleuses, afin de mieux valoriser les emplois dans une grille de salaires.

De même, en ce qui concerne les questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'Ani demande aux branches professionnelles, en lien avec leurs Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications de branches ou interbranches lorsqu'ils existent, de lancer des travaux sur la mixité de leurs métiers pour favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans l'ensemble des métiers de leur champ, et ce, afin d'accompagner les entreprises de leur secteur pour mieux prendre en compte ces enjeux.

Par conséquent, la CFDT, exige l'ouverture de négociations sur la révision des classifications et le lancement des travaux sur la mixité des métiers avant le 31 décembre 2023.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations respectueuses.



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**N°34**

22 SEPTEMBRE 2023

**#RÉPONSE À EMPORTER DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2023**

## La CFDT, le syndicalisme utile et de proximité !

Pour la 4<sup>e</sup> édition de l'opération #Réponsesàemporter, du 26 au 28 septembre, les militantes et militants de la CFDT iront à la rencontre des travailleurs et travailleuses, des demandeurs d'emploi et des jeunes.

Près de 450 points de rendez-vous CFDT seront déployés à travers la France comme au centre-ville de Clermont-Ferrand (AuRA), à l'Hôpital Nord Franche-Comté (BFC), dans la zone industrielle de Vitré (Bretagne), à Auchan Olivet (Centre Val de Loire), sur le campus universitaire de Reims (Grand Est), sur la place Gambetta d'Amiens (Hauts-de-France), à la préfecture de Pau (Nouvelle-Aquitaine) etc. pour rencontrer les travailleurs et travailleuses et répondre à leurs préoccupations. Salaires, logement, organisation du travail, pénibilité, assurance-chômage, retraite, climat, les sujets ne manquent pas.

Les militantes et militants s'appuieront sur les ressources de tout le réseau CFDT (élus du personnel, mandatés, conseillers du salarié...) pour les informer et faire la démonstration de l'utilité du syndicalisme.

« Depuis le débat d'année, ce sont plus de 57 000 nouveaux adhérents qui nous ont rejoints, les adhésions découverte qui seront proposées lors de ces journées devront encore amplifier et conforter cette dynamique. » **Lydie Nicol**, secrétaire nationale en charge de la politique de développement et des pratiques syndicales

#### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

Pour la 4<sup>e</sup> année,  
la CFDT vient à votre rencontre  
du 26 au 28 septembre 2023 partout en France  
pour répondre à vos questions !

*Réponses à emporter*

#RéponsesàEmporter

Cfdt:

Retrouvez-nous sur [cfdt.fr/reponsesaemporter2023](https://cfdt.fr/reponsesaemporter2023)

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

[CFDT.FR](https://cfdt.fr)



**Marylise LÉON**  
Secrétaire générale

- Responsable de la politique générale
- Responsable du fonctionnement des instances
- Responsable de la représentation de la CFDT
- Responsable de la politique de communication
- Responsable de la politique d'information des responsables CFDT
- Responsable des relations avec les intellectuels
- Responsable du Pacte du pouvoir de vivre

#### Responsabilités syndicales

2022 Secrétaire générale adjointe

2014 Secrétaire nationale

2012 Secrétaire fédérale à la Fédération chimie énergie

2009 Déléguée fédérale à la Fédération chimie énergie

2003 Chargée d'études et de formations à la Fédération chimie énergie

#### Activité professionnelle

Responsable sécurité et environnement

#### Date et lieu de naissance

23 novembre 1976 au Mans (Sarthe)



**Yvan RICORDEAU**  
Secrétaire général adjoint

- Responsable de la coordination de la politique d'action revendicative
- Responsable de la politique organisationnelle
- Responsable de la coordination des chantiers internes « Développement organisation formation » (DOF)
- Responsable de la politique sur les retraites
- Responsable de la politique de formation initiale et continue et de la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)
- Responsable des relations intersyndicales

#### Responsabilités syndicales

2014 Secrétaire national

2009 Secrétaire général de l'Union régionale Pays de la Loire, membre du Conseil économique social et environnemental régional (Ceser) Pays de la Loire

2006 Administrateur CFDT à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)

2002 Secrétaire général de l'Union départementale Loire-Atlantique

#### Activité professionnelle

Technicien de Sécurité sociale

#### Date et lieu de naissance

12 mai 1972 à Nantes (Loire-Atlantique)



**Jocelyne CABANAL**  
Trésorière confédérale

- Responsable de la politique financière
- Responsable de la politique juridique / Caisse nationale d'action syndicale (Cnas)
- Responsable de la réforme et des évolutions de l'État et des questions de défense, de sécurité et de justice
- Responsable de la politique du cadre de vie, du logement et de la politique de la ville
- Responsable de la politique de la santé, de la famille et du maintien de l'autonomie
- Responsable de la politique de financement de la protection sociale
- Responsable de la documentation et des archives

#### Responsabilités syndicales

2022 Secrétaire nationale et trésorière confédérale

2014 Secrétaire nationale

2012 Membre de la Commission confédérale Femmes

2011 Administratrice de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

2008 Secrétaire régionale de l'Union régionale Bretagne

2006 Mandats électifs à France Telecom SCE

#### Activité professionnelle

Ingénieure

#### Date et lieu de naissance

9 décembre 1964 à Saint-Marcelin (Isère)



**Fabien GUIMBRETIERE**  
Secrétaire national

- Responsable de l'évolution des règles du dialogue social et de la politique en direction des instances représentatives du personnel (IRP), de la lutte contre les discriminations syndicales
- Responsable des études et de la relation avec les experts
- Responsable de la politique du développement durable, des politiques industrielles, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la coordination en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Responsable de la politique des territoires
- Responsable de la politique éditoriale de tous les titres Cfdt y compris le site Cfdt.FR

#### Responsabilités syndicales

- 2017 Secrétaire général FGA-Cfdt
- 2013 Secrétaire national FGA-Cfdt
- 2007 Secrétaire fédéral en production agricole du Finistère FGA-Cfdt
- 2001 Délégué syndical central, élu Comité d'entreprise (CE) et Comité central d'entreprise (CCE), groupe Arrivé

#### Activité professionnelle

Salarié en production dans l'industrie de la volaille

#### Date et lieu de naissance

6 avril 1972 à Cholet (Loire-Atlantique)



**Olivier GUIVARCH**  
Secrétaire national

- Responsable de la politique de l'emploi et de la sécurisation des parcours
- Responsable des relations extérieures (politique et mouvement associatif) et du suivi du Pacte du pouvoir de vivre
- Responsable de la coordination au Cese
- Responsable de la politique des libertés et démocratie

#### Responsabilités syndicales

- 2023 Secrétaire national
- 2016 Secrétaire général de la Fédération des Services
- 2016 membre du Bureau national confédéral
- 2005 Secrétaire général du syndicat Commerce francilien
- 2002 Délégué syndical à La Procure

#### Activité professionnelle

Libraire

#### Date et lieu de naissance

20 août 1977 à Harfleur (Seine-Maritime)



**Béatrice LESTIC**  
Secrétaire nationale

- Responsable des systèmes d'information (SI) et coordination des chantiers SI
- Responsable de la politique en direction des femmes, en matière d'égalité professionnelle, de condition féminine et de mixité
- Responsable de la démarche éthique et transparence
- Responsable de la politique internationale, Europe et Outre-mer
- Co-responsable du chantier ARC
- Présidente de l'Institut Belleville
- Représentante des travailleurs français à l'Organisation internationale du travail (OIT)

#### Responsabilités syndicales

- 2022 Secrétaire nationale
- 2015 Membre du bureau fédéral de la FGTE
- 2011 Secrétaire générale de la Cfdt groupe Air France
- 2007 Secrétaire de la section *Commercial France* Air France, membre du secrétariat national de la Cfdt groupe Air France
- 2003 Déléguée syndicale, membre du conseil syndical du Spasaf Cfdt groupe Air France

#### Activité professionnelle

Cadre commerciale (Chargée d'affaire)

#### Date et lieu de naissance

2 février 1966 à Paris (Île-de-France)



**Luc MATHIEU**  
Secrétaire national

- Responsable de la politique des garanties collectives en matière de salaires et de la politique de consommation et de pouvoir d'achat
- Responsable de la politique d'épargne salariale et d'investissement socialement responsable (ISR)
- Responsable de la fiscalité
- Responsable de la politique économique dont l'économie sociale et solidaire
- Responsable des questions liées au numérique
- Responsable de la politique en direction des cadres
- Responsable de la politique en direction des petites entreprises
- Responsable de l'animation du comité d'experts
- Responsable de la politique en matière de vacances, culture, loisirs, tourisme
- Président de l'Espace Belleville

#### Responsabilités syndicales

- 2022 Secrétaire national  
2010 Secrétaire général de la Fédération Banques et Assurances  
1991 Délégué syndical Banque Populaire à Lyon

#### Activité professionnelle

Responsable de projets

#### Date et lieu de naissance

5 janvier 1960 à Guebwiller (Haut-Rhin)



**Isabelle MERCIER**  
Secrétaire nationale

- Responsable de la politique en matière d'organisation et de vie au travail, du temps de travail, de la santé au travail et du handicap
- Responsable de la politique de formation syndicale
- Responsable de la politique de renouvellement des responsables
- Responsable de la politique en direction des fonctions publiques

#### Responsabilités syndicales

- 2014 Secrétaire générale de l'Union régionale Pays de la Loire  
2009 Secrétaire générale de l'Union départementale de Loire Atlantique  
2005 Secrétaire générale de l'Union locale de Saint-Nazaire  
2000 Secrétaire de section et animatrice de formation interprofessionnelle

#### Activité professionnelle

Éducatrice de jeunes enfants

#### Date et lieu de naissance

28 novembre 1967 à Paris (Île-de-France)



**Lydie NICOL**  
Secrétaire nationale

- Responsable de la politique en direction des jeunes
- Responsable de la politique d'insertion et de lutte contre la pauvreté
- Responsable de la politique de l'immigration
- Responsable de la lutte contre les discriminations et de la lutte contre le racisme
- Responsable de la politique de développement et des pratiques syndicales
- Responsable du service aux adhérents
- Co-responsable du chantier ARC
- Responsable du suivi d'Union-Indépendants

#### Responsabilités syndicales

- 2022 Secrétaire nationale  
2018 Secrétaire générale de l'Union régionale Bretagne et membre du bureau national  
2014 Secrétaire de l'Union départementale du Finistère  
2013 Permanente à l'Union départementale du Finistère  
2003 Élu(e) CE et déléguée du personnel à la Brittany Ferries

#### Activité professionnelle

Agente d'escalier

#### Date et lieu de naissance

9 mars 1976 à Morlaix (Finistère)



**Philippe PORTIER**  
Secrétaire national

**Responsabilités syndicales**

2014 Secrétaire général de la FGMM

2007 Secrétaire national  
de la Fédération Cfdt métallurgie

2002 Secrétaire général de l'Union  
mines métaux Ain 2 Savoie

**Activité professionnelle**

Scientifique dans le domaine des matériaux

**Date et lieu de naissance**

30 octobre 1964 à Chamonix (Haute-Savoie)



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
FABIEN GUIMBRETIÈRE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

**N°33**

19 SEPTEMBRE 2023

## PLANIFICATION ECOLOGIQUE

# Place au dialogue et à la transition juste

Ce matin, la Première ministre a présenté aux membres du Conseil national de la refondation la feuille de route gouvernementale en matière de planification écologique.

Pour la CFDT, le travail mené par le secrétariat général à la planification écologique est à saluer, car il donne à voir les scénarios possibles en matière de transformation écologique.

**Il y a maintenant urgence à passer à la mise en œuvre opérationnelle.** Cela nécessite d'impliquer toutes les parties prenantes. La planification démocratique de la transformation écologique est la condition pour construire le socle de son acceptabilité sociale et économique.

**Les travailleurs sont en première ligne des conséquences de la transformation écologique** ; ils en sont aussi des accélérateurs dès lors qu'ils sont partie prenante des décisions qui les concernent. Passer de la planification écologique à la mise en œuvre opérationnelle nécessite d'anticiper les conséquences, de planifier les actions à conduire, d'articuler les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. **Cela exige d'engager rapidement du dialogue social à tous les niveaux : entreprises, branches, territoires, avec une coordination au niveau national. C'est la condition d'une transition écologique juste.**

La Première ministre a également annoncé des financements supplémentaires à destination des rénovations énergétiques, du déploiement des transports en commun, ou encore de la transition agricole et de la préservation de la biodiversité.

Ces 7 milliards supplémentaires vont dans le bon sens. Mais comme le souligne le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz, cet effort de financement public doit être pérennisé pour atteindre nos objectifs d'ici 2030 et 2050 ; **cela nécessite de partager équitablement les efforts.** C'est pourquoi la CFDT exhorte le gouvernement d'ouvrir un débat démocratique sur le financement de la transition écologique juste afin de construire une trajectoire pluriannuelle en la matière et d'engager une réforme de la fiscalité.

La CFDT revendique une transition juste par le dialogue social et la répartition équitable des efforts. C'est la condition d'une transformation écologique réussie. Il y a urgence !

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
[presse@cfdt.fr](mailto:presse@cfdt.fr)

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

[CFDT.FR](http://CFDT.FR)



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
FABIEN GUIMBRETIÈRE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

**N°33**

19 SEPTEMBRE 2023

## PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

# Place au dialogue et à la transition juste

Ce matin, la Première ministre a présenté aux membres du Conseil national de la refondation la feuille de route gouvernementale en matière de planification écologique.

Pour la CFDT, le travail mené par le secrétariat général à la planification écologique est à saluer, car il donne à voir les scénarios possibles en matière de transformation écologique.

**Il y a maintenant urgence à passer à la mise en œuvre opérationnelle.** Cela nécessite d'impliquer toutes les parties prenantes. La planification démocratique de la transformation écologique est la condition pour construire le socle de son acceptabilité sociale et économique.

**Les travailleurs sont en première ligne des conséquences de la transformation écologique** ; ils en sont aussi des accélérateurs dès lors qu'ils sont partie prenante des décisions qui les concernent. Passer de la planification écologique à la mise en œuvre opérationnelle nécessite d'anticiper les conséquences, de planifier les actions à conduire, d'articuler les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. **Cela exige d'engager rapidement du dialogue social à tous les niveaux : entreprises, branches, territoires, avec une coordination au niveau national. C'est la condition d'une transition écologique juste.**

La Première ministre a également annoncé des financements supplémentaires à destination des rénovations énergétiques, du déploiement des transports en commun, ou encore de la transition agricole et de la préservation de la biodiversité.

Ces 7 milliards supplémentaires vont dans le bon sens. Mais comme le souligne le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz, cet effort de financement public doit être pérennisé pour atteindre nos objectifs d'ici 2030 et 2050 ; **cela nécessite de partager équitablement les efforts.** C'est pourquoi la CFDT exhorte le gouvernement d'ouvrir un débat démocratique sur le financement de la transition écologique juste afin de construire une trajectoire pluriannuelle en la matière et d'engager une réforme de la fiscalité.

La CFDT revendique une transition juste par le dialogue social et la répartition équitable des efforts. C'est la condition d'une transformation écologique réussie. Il y a urgence !

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
[presse@cfdt.fr](mailto:presse@cfdt.fr)

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

[CFDT.FR](http://CFDT.FR)